

Rosaire, à l'autel du Rosaire (ou à la statue qui le remplace pendant cette octave) : *confession et communion*.

La 5e indulgence plénière est offerte à :

Tout fidèle qui récite le tiers du rosaire, le jour de la fête et chacun des jours de l'octave, du 1er dimanche au 2e dimanche inclusivement (cette année du 1 au 8 octobre) : *confession, communion; visite et prière* l'un des jours de cette octave.

Enfin il est une 6e indulgence plénière plus célèbre que les autres.

#### 1o QUELLE EST CETTE INDULGENCE ?

En réalité elle ne diffère pas en soi des autres indulgences plénières que l'Eglise accorde à tous ses enfants avec une libéralité qui croît à mesure que ceux-ci négligent plus de faire pénitence. C'est une heureuse compensation que l'Eglise puise dans le trésor de la communion des saints dont elle est la dispensatrice. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.

Mais son grand avantage provient d'abord de ce qu'elle est accordée, non à une confrérie exclusivement, mais à tous les fidèles et que de plus on peut la gagner aussi souvent qu'on veut. C'est ce dernier caractère qui l'a fait appeler " indulgence *toties quoties* ". C'est à cause de sa ressemblance avec celle d'Assise qu'on l'appelle " Portioncule ". Enfin elle est dite " dominicaine " tant pour la distinguer de celle de S. François que parce qu'elle a été d'abord accordée à la Confrérie du Saint-Rosaire qui relève spécialement des PP. Dominicains.

#### 2o QUELLES EGLISES EN JOUISSENT ?

Cette indulgence n'est pas accordée directement aux fidèles, elle n'est donc pas personnelle. Elle est *locale*, vu qu'elle

is est le  
prépare  
s micro-  
sition.

Rome.

une occa-  
indulgen-  
re et pen-  
ale la plus

ctobre, les  
jour les 3  
he de cha-

é, 1<sup>o</sup> en risi-  
cession de la  
istant à l'ex-  
le de la con-

la Confrérie  
à les confrè-

vement (cette  
rière dans une  
confrérie du